



PROCEDURE D'ADHESION *(document à conserver)*

Après étude de votre dossier, plusieurs solutions possibles :

1. Dossier complet :

- Si le dossier est complet vous recevrez par courrier :
 - Votre carte d'adhésion indiquant la date effective de votre adhésion
 - Votre certificat d'agrément de la FFMBE
 - Diverses communications de la FFMBE

2. Dossier incomplet :

- Vous recevrez une information par mail ou courrier vous indiquant les pièces manquantes. Dans ce cas votre dossier est en attente et non validé.

Concernant l'assurance Responsabilité Civile Professionnelle :

- Vous avez votre propre assurance RC Pro, merci de nous retourner une attestation pour l'année en cours comportant les mentions suivantes :
 - Assurance Responsabilité Civile Professionnelle
 - Pour l'activité concernée de Massages-Bien-Etre
- Vous souhaitez bénéficier de l'assurance RC Pro négociée par la FFMBE :
 - Cochez la case correspondante sur la fiche « Informations praticien »
 - Quand votre dossier d'adhésion FFMBE est complet, vous recevrez le bulletin et les conditions d'adhésion RC Pro.
 - Vous retournez ce bulletin avec votre règlement à l'ordre de l'assurance à la FFMBE qui transférera ensuite à l'assureur.
 - Vous recevrez une attestation de la part de l'assureur. Merci de nous en faire parvenir une copie par email ou courrier.
 - A réception de cette attestation, votre adhésion à la FFMBE est effective.
 - vous recevrez par courrier :
 - Votre carte d'adhésion indiquant la date effective de votre adhésion
 - Votre certificat d'agrément de la FFMBE
 - Diverses communications de la FFMBE

PROCEDURE DE RE-ADHESION *(document à conserver)*

Merci de nous retourner les éléments suivants:

- La fiche « Informations praticien »
- Attestation d'assurance RC Pro pour l'année en cours
- La fiche « Engagements »
- Les supports de communication existants (brochure, carte de visite,...)
- Les nouvelles attestations de formation depuis l'année écoulée

Les documents de ré-adhésion sont à nous retourner IMPERATIVEMENT avant la date d'échéance.

FFMBE

Association loi 1901

4 place Louis Armand

Tour de l'Horloge

75603 Paris Cedex 12

Tél. : 01 72 76 26 56 - Fax : 01 72 76 25 99

contact@ffmbe.fr | www.ffmbe.fr

CONDITIONS D'ADHESION (document à conserver)

Les Praticiens en Massages-Bien-Etre qui portent un intérêt aux missions de la Fédération Française de Massages-Bien-Etre (voir en annexe), qu'ils soient issus ou non d'écoles agréées par la FFMBE, adhèrent à la FFMBE, pour 1 an à partir de la date d'adhésion, selon les conditions suivantes :

A – Praticiens issus d'une école agréée FFMBE

(praticiens ayant suivi une formation pendant la période d'agrément de l'école)

- Praticiens en Massages-Bien-Etre (MBE)
 - avoir suivi au minimum 200 heures de formation en Massages-Bien-Etre au sein d'une ou plusieurs écoles agréées FFMBE
 - avoir passé l'examen de Certificat au sein de école agréée FFMBE où il a effectué le plus grand nombre d'heures de formation en Massages-Bien-Etre*
- Praticiens Option Massage Assis (MA)
 - avoir suivi au minimum 50 heures de formation en Massage Assis au sein d'une ou plusieurs écoles agréées FFMBE
 - avoir passé l'examen de Certificat au sein de école agréée FFMBE où il a effectué le plus grand nombre d'heures de formation en Massage Assis (1)

B – Praticiens issus d'une école non agréée FFMBE pendant sa formation

- Praticiens en Massages-Bien-Etre (MBE)
 - avoir suivi au minimum 200 heures de formation Massages-Bien-Etre (2)
 - ou justifier de 3 années de pratique professionnelle avec un statut légal (3)
 - dans les 2 cas, réussir l'évaluation FFMBE (moyennant le règlement d'un forfait de 150€) (4)
- Praticien Option Massage assis (MA)
 - avoir suivi au minimum 50 heures de formation en Massage Assis (2)
 - ou justifier de 2 années de pratique professionnelle avec un statut légal (3)
 - dans les 2 cas, réussir l'évaluation FFMBE (moyennant le règlement d'un forfait de 150€) (4)

C – Dans tous les cas, la demande d'adhésion doit comporter :

- le dossier d'adhésion ci-après, complété et signé
- votre règlement de la cotisation annuelle de 144€ (chèque ou ordre de virement)
- les pièces justificatives suivantes :
 - certification(s) de ou des école(s) pour un minimum de 200h
 - le justificatif d'inscription SIRET ou justificatif d'existence légale
 - les supports de communication existants (brochure, carte de visite,...)
 - un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3 / demande en ligne : <https://www.cjn.justice.gouv.fr/cjn/b3/eje20μ>)
 - l'attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle (Protection Juridique conseillée) (5)
 - le Code de Déontologie FFMBE Praticiens / Elèves signé
 - la fiche « Informations Praticien » complétée et signée
 - la fiche « Engagements » complétée et signée
 - l'autorisation de publication de données signée

(1) sur présentation de l'attestation officielle de l'école concernée

(2) sur présentation des attestations officielles de la / des école(s) concernée(s)

(3) sur présentation des justificatifs légaux

(4) pour connaître la procédure à suivre concernant l'évaluation : http://www.ffmbe.fr/fileadmin/user_files/INFORMATION_EVALUATION.pdf

(5) si vous en possédez déjà une. Si ce n'est pas le cas, la FFMBE propose, exclusivement aux praticiens agréés une assurance (RCP + PJ) à un tarif préférentiel (cf fiche Information Praticien figurant à ce dossier).

FFMBE

Association loi 1901

4 place Louis Armand

Tour de l'Horloge

75603 Paris Cedex 12

Tél. : 01 72 76 26 56 - Fax : 01 72 76 25 99

contact@ffmbe.fr | www.ffmbe.fr



DOSSIER ADHESION PRATICIEN

INFORMATIONS PRATICIEN (document à retourner à la FFMBE*)

Cadre réservé FFMBE
N° adhérent Praticien

- 1ère demande d'adhésion Adhésion Praticien en Massages-Bien-Etre
- Ré-adhésion Adhésion Praticien en Massage Assis

Nom :

Prénom : Date de naissance :

Adresse personnelle :

..... Tél. personnel :

Adresse professionnelle :

..... Tél. professionnel :

Mail : Site internet :

Structure juridique : créée le : code APE :

Vos formations en massages-bien-être (1) :

Écoles	Formations	Nb d'heures	Dates

Certificat(s) de massage(s)-bien-être délivré(s) par
(1):

.....

Fait à :

Date :

Signature :

(1) à renseigner uniquement pour une 1ère adhésion

* Merci de retourner votre dossier complété et signé, comprenant toutes les pièces demandées à :
FFMBE Adhésion Praticien, 4 place Louis Armand, Tour de l'Horloge, 75603 Paris cedex 12

FFMBE

Association loi 1901

4 place Louis Armand

Tour de l'Horloge

75603 Paris Cedex 12

Tél. : 01 72 76 26 56 - Fax : 01 72 76 25 99

contact@ffmbe.fr | www.ffmbe.fr



DOSSIER ADHESION PRATICIEN

ENGAGEMENTS (document à retourner à la FFMBE*)

Nom : Prénom :

- Je souhaite adhérer à la FFMBE au titre de Praticien en Massages-Bien-Etre pour une durée de 1 an à partir de la date d'adhésion**.
- Je m'engage à régler ma cotisation de 144€ de la façon suivante*** :
 - par chèque de 144€ ci-joint
 - par virement mensuel de 12 € au 15 de chaque mois. Ci-joint mon ordre de virement permanent émanant de ma banque (contactez le secrétariat au 01 72 76 26 56 ou contact@ffmbe.fr pour obtenir nos coordonnées bancaires)
- Je m'engage à respecter le Code de Déontologie du Praticien en Massages-Bien-Etre de la FFMBE pendant toute la durée de mon adhésion à la FFMBE.
- Sous réserve de validation de mon dossier par la FFMBE, je pourrai utiliser la mention « Praticien en massages-bien-être agréé FFMBE ». Cette autorisation est valable pour une durée de 1 an à dater du jour de validation de mon dossier par la FFMBE.
- En cas de ré-adhésion, j'atteste sur l'honneur qu'aucune modification concernant ma situation n'est intervenue depuis mon adhésion initiale.
- Je m'engage à informer la FFMBE de toute modification concernant ma situation pendant la période de mon adhésion.
- Je souhaite recevoir le bulletin et les conditions d'adhésion de l'assurance Responsabilité Civile et Protection Juridique.
- J'accepte par la présente adhésion, de recevoir par mail ou par courrier, les informations (revue, actualités,...) de la part de la FFMBE – et je reconnais pouvoir assister à l'Assemblée Générale annuelle.

Fait à :

Date :

Signature :

* Merci de retourner votre dossier complété et signé, comprenant toutes les pièces demandées à :
FFMBE Adhésion Praticien, 4 place Louis Armand, Tour de l'Horloge, 75603 Paris cedex 12

** Votre dossier ne sera complet qu'à réception de la totalité de pièces demandées.

*** Aucun remboursement d'adhésion n'est possible, quelle que soit la raison évoquée.

FFMBE

Association loi 1901

4 place Louis Armand

Tour de l'Horloge

75603 Paris Cedex 12

Tél. : 01 72 76 26 56 - Fax : 01 72 76 25 99

contact@ffmbe.fr | www.ffmbe.fr



CODE DE DEONTOLOGIE Praticiens & Elèves *(document à retourner à la FFMBE*)*

Article 1 : Dispositions générales

La FFMBE établit un code de déontologie auquel ses membres sont tenus de se conformer, sous peine d'exclusion ou de radiation temporaire

Article 2 : Définition

Dans le présent code de déontologie, on entend par :

- usager : personne qui a reçu, reçoit ou s'apprête à recevoir un Massage-Bien-Etre des services d'un membre praticien agréé par la FFMBE.
- praticien en Massages-Bien-Etre (MBE) : ce terme inclut tout titre accordé par la FFMBE que celui-ci exerce à temps complet, partiel ou complémentaire d'autres activités.

Article 3 : Agréments

La FFMBE définit, les exigences des profils de formation, éléments nécessaires permettant à tout praticien d'assurer une intervention de qualité.

Ne peuvent adhérer à la FFMBE et s'en réclamer que les praticiens répondant aux exigences définis dans l'article 3 des statuts de la FFMBE et s'abstenant de tout prosélytisme.

Article 4 : Devoirs et obligations envers l'usager

Le praticien MBE doit exercer son travail, sans discrimination (aucune), dans le respect de la vie privée, de la dignité et de la liberté de l'usager.

Dans son activité, le praticien MBE doit tenir compte des limites de ses aptitudes, de ses connaissances, ainsi que des moyens dont il dispose. Il ne doit pas, notamment, entreprendre des services pour lesquels il n'est pas préparé, formé ou suffisamment équipé.

- Le praticien MBE doit s'abstenir d'exercer dans des conditions, des états ou des endroits susceptibles de compromettre la qualité de ses services et la dignité de la pratique du Massage-Bien-Etre.
- Si le praticien MBE estime que l'usager en a besoin, il doit lui suggérer de consulter son médecin traitant.
- Le praticien MBE se doit de respecter les règles de base de l'hygiène personnelle et vestimentaire afin de ne pas indisposer l'usager.
- Le praticien MBE doit respecter le droit à l'intimité et à la pudeur de l'usager, tant lors de sa pratique que lors du déshabillage et habillage.
- Le praticien MBE doit également s'ajuster aux besoins pudiques de l'usager et respecter son droit de garder les vêtements qu'il désire lors de l'intervention. Le praticien MBE doit prévoir, dans l'aménagement de son local, un cabinet de toilette, respectant les normes en vigueur, bien identifié et en tout temps accessible aux usagers, complété ou non d'un espace douche.

Article 5 : Soutien entre membres

Dans le cadre de la solidarité entre tous, il pourra être demandé aux membres de la FFMBE de participer à un effort financier exceptionnel (sur la base du volontariat) pour la défense de l'un de ses membres. Le Conseil d'Administration de la FFMBE étudiera cette démarche sous réserve du respect du code de déontologie et l'approuvera ou non.

FFMBE

Association loi 1901

4 place Louis Armand

Tour de l'Horloge

75603 Paris Cedex 12

Tél. : 01 72 76 26 56 - Fax : 01 72 76 25 99

contact@ffmbe.fr | www.ffmbe.fr



DOSSIER ADHESION PRATICIEN

Article 6 : Intégrité

- Le praticien MBE doit, dans l'exercice de son art, s'identifier auprès de ses usagers et éviter toute fausse représentation quant à son niveau de compétence ou à l'efficacité de ses propres services, ainsi que toute publicité trompeuse de nature à induire en erreur .
Il doit constamment afficher dans son lieu de travail, et à la vue de tous, son nom, ses titres reconnus par la FFMBE ainsi que le présent code de déontologie.
- Le praticien MBE doit exposer à ses usagers, d'une façon complète et objective, la nature, les prix et les modalités des services qui leur seront dispensés.
- Le praticien MBE doit s'abstenir de poser des diagnostics d'ordre médical ou paramédical et/ou critiquer les avis et conseils des professionnels de la santé.

Article 7 : Secret professionnel

- Sans qu'il ne soit légalement tenu au secret professionnel, le praticien MBE doit respecter en tout temps le secret de tout renseignement obtenu dans l'exercice de son travail qui pourrait permettre l'identification de son client et ce afin de protéger la vie privée, l'honneur et la réputation de l'usager.
- Lorsque le praticien MBE demande à un usager de lui révéler des renseignements de nature confidentielle ou lorsqu'il permet que de tels renseignements lui soient communiqués, il doit s'assurer que l'usager en connaît les raisons et l'utilisation qui peut en être faite.
- Le praticien MBE doit faire preuve d'objectivité et de discernement lorsque des personnes autres que ses usagers lui demandent des informations.

Article 8 : Clauses d'exclusion de la FFMBE

Sont contraires à la dignité de la pratique des Massages-Bien-Etre et entraînent de facto l'exclusion de la FFMBE, le fait pour un praticien MBE de, notamment :

- Se rendre coupable de fraude dans l'obtention de ses titres et compétences
- Refuser de fournir ses services à une personne pour des raisons de race, de couleur, de sexe, d'orientation sexuelle, d'état civil, d'âge, de religion....
- Garantir, directement ou indirectement, la guérison d'une maladie.
- N'être pas pudiquement et convenablement vêtu dans l'exercice de son travail et ce peu importe le lieu où il pratique.
- Solliciter, promouvoir, utiliser des substances ou des drogues hallucinogènes à n'importe quel moment, comme complément à sa pratique.
- Exercer son travail sous l'influence de boissons alcooliques, de stupéfiants, ou de toute autre substance pouvant affaiblir ou perturber ses facultés.

Dans le cadre d'une exclusion tel que défini dans le présent article, nul remboursement de cotisation ou de don ne saurait être effectué.

Fait à : Date :

Nom : Prénom :

Signature : (précédée de la mention "Lu et approuvé")

** Merci de retourner votre dossier complété et signé, comprenant toutes les pièces demandées à :*
FFMBE Adhésion Praticien, 4 place Louis Armand, Tour de l'Horloge, 75603 Paris cedex 12

FFMBE

Association loi 1901

4 place Louis Armand

Tour de l'Horloge

75603 Paris Cedex 12

Tél. : 01 72 76 26 56 - Fax : 01 72 76 25 99

contact@ffmbe.fr | www.ffmbe.fr



DOSSIER ADHESION PRATICIEN

AUTORISATION DE PUBLICATION DE DONNEES (document à retourner à la FFMBE*)

Vous sollicitez votre adhésion à la FFMBE au titre de Praticien en massages-bien-être, sous réserve de validation de votre dossier par la FFMBE, nous communiquerons vos coordonnées sur notre site internet www.ffmbe.fr dans la rubrique « Adhérents/Praticiens agréés ». Vous disposerez d'un code d'accès à votre compte figurant sur notre site internet afin d'effectuer vous-même toute mise à jour de vos informations personnelles.

Pour ce faire, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner l'autorisation de publication ci-dessous complétée des informations que vous souhaitez publier :

Nom :

Prénom :

Nom de société :

Adresse professionnelle :

Numéro(s) de téléphone :

Email :

Site Internet :

Fait à : Date :

Signature : (précédée de la mention "Lu et approuvé")

* Merci de retourner votre dossier complété et signé, comprenant toutes les pièces demandées à :
FFMBE Adhésion Praticien, 4 place Louis Armand, Tour de l'Horloge, 75603 Paris cedex 12

FFMBE

Association loi 1901

4 place Louis Armand

Tour de l'Horloge

75603 Paris Cedex 12

Tél. : 01 72 76 26 56 - Fax : 01 72 76 25 99

contact@ffmbe.fr | www.ffmbe.fr



MISSIONS DE LA FFMBE *(document à conserver)*

La Fédération Française de Massages-Bien-Etre a principalement pour missions :

- La défense du «Grand Public Usager» concernant les techniques de détente, de relaxation, de confort, entendus sous le terme générique de «Bien-Etre». La FFMBE oeuvre pour défendre le droit de chacun d'entre nous au bien-être dans la sérénité et en toute sécurité, entre les mains de professionnels.
- La promotion des techniques de Massages-Bien-Etre, favorisant l'épanouissement de la personnalité et des facultés naturelles du «Grand Public Usager», prodiguées par des praticiens en Massages-Bien-Etre agréés par la FFMBE.
- La défense de la pratique des Massages-Bien-Etre, à l'exclusion de toute pratique médicale, paramédicale.
- La constitution d'un Registre National des Praticiens en Massages-Bien-Etre afin de répondre à la demande croissante du public.
- La prise de position ou l'intervention dans des situations mettant en cause un Praticien en Massages-Bien-Etre ou une école membre de la FFMBE.
- Le rapprochement avec des fédérations européennes et internationales ayant pour objectif de développer les Massages-Bien-Etre.
- La promotion, la réhabilitation et la reconnaissance des Massages-Bien-Etre auprès des pouvoirs publics, comme discipline distincte de la masso-kinésithérapie.
- La protection du public contre les incompétences et les dérives dans ce domaine.

FFMBE

Association loi 1901

4 place Louis Armand

Tour de l'Horloge

75603 Paris Cedex 12

Tél. : 01 72 76 26 56 - Fax : 01 72 76 25 99

contact@ffmbe.fr | www.ffmbe.fr